

ANNEXE I

DESCRIPTION DE L'ACTION

**PROGRAMME D'APPUI A LA RESILIENCE
AUX CRISES ALIMENTATIVES A MADAGASCAR**

PARECAM

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

PROGRAMME D'APPUI A LA RESILIENCE AUX CRISES ALIMENTATIVES A MADAGASCAR (PARECAM)

TABLE DES MATIERES

Taux de change utilisés

Poids et Mesures

Année Fiscale

Abréviations et Acronymes

Carte

| | | |
|------|---|----|
| 1. | Motif..... | 4 |
| 1.1. | Contexte Sectoriel..... | 4 |
| 1.2. | Enseignements tirés..... | 4 |
| 1.3. | Actions complémentaires : | 5 |
| 1.4. | Coordination des bailleurs de fonds : | 5 |
| 2. | Description (Cfr. cadre logique – Annexe 1)..... | 6 |
| 2.1. | Objectifs | 6 |
| 2.2. | Résultats escomptés et principales activités du PARECAM: | 6 |
| 2.3. | Risques et hypothèses | 18 |
| 2.4. | Questions transversales : | 18 |
| 2.5. | Parties prenantes : | 19 |
| 3. | Questions de mise en oeuvre | 20 |
| 3.1. | Mode de gestion..... | 20 |
| 3.2. | Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. | 21 |
| 3.3. | Budget et calendrier: | 21 |
| 3.4. | Suivi et exécution..... | 22 |
| 3.5. | Evaluation et audit. | 22 |
| 3.6. | Communication et visibilité..... | 22 |

Appendices:

Appendice 1: Cadre Logique du PARECAM

Appendice 2: Calendrier des activités du PARECAM

Appendice 3 : Chronogramme détaillé du PARECAM

Appendice 4 : Programme actuel du FIDA au Madagascar

Appendice 5 : Graphique : Production de paddy/Population

Appendice 6 : Graphique : Evolution prix du riz importé et local

Appendice 7 : Organigramme du PARECAM

TAUX DE CHANGE UTILISES

| | | |
|--------------------------|---|--------------|
| Unité monétaire Malgache | = | Ariary (MGA) |
| USD 1 | = | 2000 MGA |
| EUR 1 | = | 2600 MGA |

ANNEE FISCALE

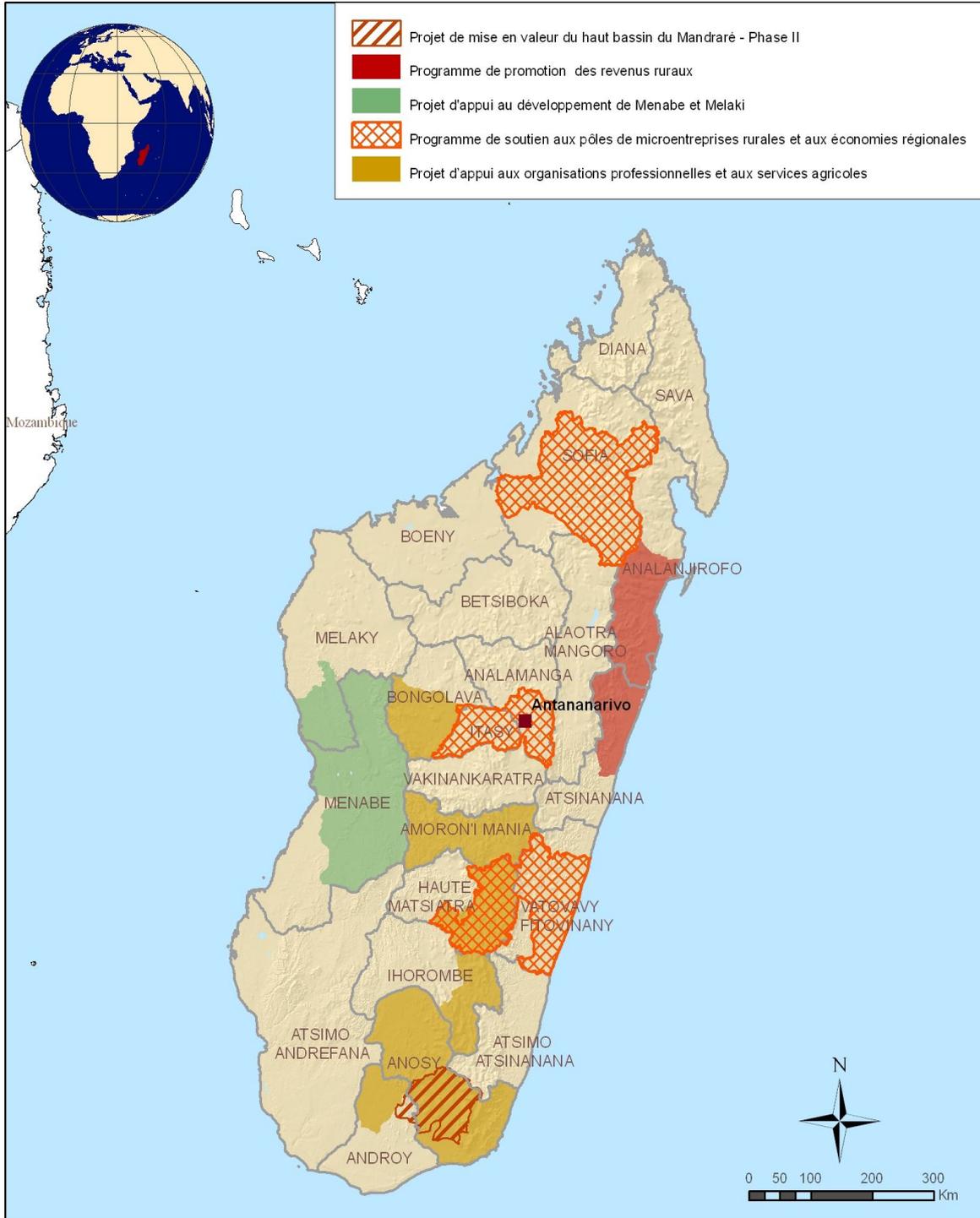
1er Janvier – 31 Décembre

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|------------------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| APD | Aide Publique au Développement |
| AROPA | Appui au Renforcement des Organisations Paysannes et de Services Agricoles |
| AUE | Associations des Usagers de l'eau |
| BAD | Banque Africaine de développement |
| BVLAC | Bassin Versant du Lac Alaotra |
| CAPFIDA | Cellule d'Appui au Programme FIDA |
| EAF | Exploitation Agricole Familiale |
| CSA | Centre de Services Agricoles |
| EU | European Union |
| EUR | Euro (monnaie de l'Union Européenne) |
| FDA | Fonds de Développement Agricole |
| FED | Fonds Européen de développement |
| FIDA | Fond International pour le Développement Agricole |
| FRDA | Fonds Régional de Développement Agricole |
| GCV | Greniers Communautaires Villageois |
| IMF | Institution de micro - finance |
| LVM | Location Vente Mutualiste (crédit bail) |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| OP | Organisation Paysanne |
| OPA | Organisation Professionnelle Agricole |
| OPF | Organisation Paysanne Faîtière |
| MCA | Millenium Challenge Account |
| PANSA | Plan National de Sécurité Alimentaire |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PPRR | Projet de Promotion des Revenus Ruraux |
| PROSPERER | Programme de soutien aux Pôles de Micro-entreprises Rurales et aux Économies Régionales |
| PSA | Programme Sectoriel Agricole |
| SMB | Secrétariat Multi Bailleurs |
| SRI | Système de Riziculture Intensive |
| SRA | Système de Riziculture Amélioré |
| USAID | Agence des Etats Unis pour le développement |
| USD | Dollar des Etats Unis d'Amérique |

Madagascar

Activités en cours financées par le FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

1. MOTIF

1.1. Contexte Sectoriel

1. L'agriculture emploie 80% des familles malgaches réparties au sein de près de 2,5 millions d'exploitations agricoles et compte pour 27% du PIB et 47% du PIB primaire (1984-2005). La production de riz, principal aliment de base et représentant 70 % de la production agricole totale, a diminué de 284 kg/habitant/an à 161 kg/habitant/an entre 1970 et 2003. De 2003 à 2007, on constate que la courbe de croissance de la production s'est rapprochée de la courbe de croissance démographique (cf. annexe 5). Néanmoins, Madagascar importe environ 5 à 10 % de sa consommation de riz par an et la malnutrition touche toujours 46% des enfants. Les petits exploitants malgaches font face à des risques nombreux : aléas climatiques (cyclones, sécheresses), manque de capacité d'entreposage local qui ne permet pas d'équilibrer l'offre des produits locaux sur les marchés intérieurs et un accès limité aux facteurs de productions. Enfin, les zones touchées régulièrement par des famines sont nombreuses notamment dans le sud.

2. En 2007, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a approuvé le Plan *d'action pour la Révolution verte* basé sur cinq piliers : les semences améliorées, les engrais, les matériels et équipements agricoles, la maîtrise de l'eau et les techniques culturales améliorées. Trois leviers d'action ont été identifiés : (i) le conseil aux agriculteurs (Centres de Services Agricoles (CSA) et fonds de Développement Agricole (FDA) ; (ii) l'accès au financement, qui doit faciliter l'acquisition des facteurs de production et le développement des filières ; et (iii) l'augmentation des surfaces exploitées. L'amélioration de la productivité des produits vivriers devrait renforcer la disponibilité alimentaire et améliorer les revenus des producteurs.

3. Le MAEP a commencé début 2008 l'élaboration d'un Programme sectoriel visant à préciser les orientations politiques et la stratégie de mise en œuvre du Madagascar Action Plan (MAP) dans le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche ; ce programme sectoriel bénéficie d'un appui concerté et mutualisé des principaux partenaires techniques et financiers du MAEP.

4. Lors de la flambée des prix des produits alimentaires, une revue conjointe des partenaires a été réalisée à Madagascar en juillet 2008. Elle a conclu à une exposition moyenne de Madagascar à la pénurie alimentaire et le besoin de travailler sur des actions de structure au niveau de la production, sur la stabilisation des marchés et la promotion de filets de protection sociaux dans le domaine de la nutrition.

5. Suite à cette revue, les actions concertées des partenaires ont permis de soutenir l'initiative du MAEP de promouvoir une campagne de contre saison et la suppression temporaire de la TVA sur le riz accompagnée d'une interdiction temporaire d'exportation. Ces actions ont contribué à une certaine stabilisation des prix des denrées alimentaires (faible remontée du prix du riz durant la période de soudure).

6. Le projet proposé cherche à contribuer à l'amélioration de la résilience de Madagascar aux fluctuations des prix des produits vivriers et à renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables et ceci par l'augmentation significative de la production alimentaire dans les zones d'intervention des projets existants en assurant une dissémination des techniques à un nombre croissant de producteurs agricoles tout en renforçant le dialogue politique du Programme Sectoriel Agricole.

1.2. Enseignements tirés

7. L'évaluation finale des différents programmes d'appui de l'UE financés sur la ligne budgétaire sécurité alimentaire et l'exercice soutenu par la FAO et l'UE pour l'élaboration d'un Plan d'Action

National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA) ont conclu sur l'impact positif auprès des intervenants du secteur (organisations de producteurs, services déconcentrés, secteur privé).

8. L'analyse de la performance du portefeuille FIDA (montant 100 Millions de USD) menée en 2006 et en 2008 a été capitalisée pour mieux orienter l'utilisation de l'allocation de la présente facilité en tenant compte de l'accent mis sur l'amélioration de la production agricole et de la stabilité de l'offre. En effet, l'avantage comparatif du FIDA à Madagascar tient à deux aspects complémentaires de son programme. D'un côté, le FIDA a orienté toutes ses interventions sur le développement des activités productives avec les groupes vulnérables. D'autre part, le FIDA a acquis une expérience significative en ciblant des zones rurales marginalisées pour réduire leur insécurité alimentaire grâce à des projets de développement intégrés tels que le PHBM dans le Sud ou Ad2M à l'Ouest facilitant l'intégration économique régionale.

9. Le système de suivi-évaluation FIDA montre que les agriculteurs malgaches répondent aux fluctuations du marché et adoptent de nouvelles techniques dans le cadre de projets et peuvent obtenir des augmentations de rendement de l'ordre de 15% d'une année à l'autre. C'est sur cette capacité d'initiative que la facilité appuiera ses efforts notamment en termes de renforcement des organisations professionnelles agricoles.

10. Les conclusions de la revue conjointe cité plus haut sont également prises en considération et justifient le choix du FIDA pour assurer la gestion technique et financière du présent financement.

1.3. Actions complémentaires :

11. Le développement rural et la sécurité alimentaire sont un secteur de concentration du Xème FED. Cet appui devrait se faire selon les modalités d'une approche sectorielle qui est négociée avec le Gouvernement et les principaux bailleurs du secteur.

12. Madagascar bénéficie également de ressources de la ligne budgétaire sécurité alimentaire qui ont appuyé des ONG dans le domaine de la disponibilité et de l'utilisation des produits vivriers; ces ressources soutiennent actuellement la stratégie de service aux agriculteurs du MAEP.

13. La FAO a bénéficié des financements DIPECHO dans le domaine de l'urgence (ECHO) et participe à la restructuration du secteur semencier dans le moyen terme.

14. L'AFD a un large portefeuille de financement du secteur et cofinance avec la BM le Programme national BV/PI notamment dans le lac Alaotra, grenier rizicole du pays cogéré par la Fédération Paysanne MIROSO.

1.4. Coordination des bailleurs de fonds :

15. Le secteur agricole dispose d'un Secrétariat multi-bailleurs pour le développement rural et l'environnement (financé par le Trust Fund multi bailleurs géré par la BM) qui facilite la concertation avec le gouvernement et l'harmonisation des approches dans le cadre de la Déclaration de Paris. Dans le processus du Programme Sectoriel Agricole (PSA), une Charte de partenariat entre le Gouvernement et les principaux Partenaires Techniques et Financiers (Union Européenne, la Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, l'AFD, le MCA, l'USAID et la Coopération Suisse) est en cours d'élaboration.

2. DESCRIPTION (CFR. CADRE LOGIQUE – ANNEXE 1)

2.1. Objectifs

16. L'objectif global du PARECAM est de contribuer à l'amélioration de la résilience de Madagascar aux fluctuations des prix des produits vivriers et renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

17. L'objectif spécifique est de promouvoir une augmentation significative de la production alimentaire dans les zones d'intervention des projets existants en assurant une dissémination (*upscaling*) des techniques à un nombre croissant de producteurs agricoles tout en renforçant le dialogue politique du Programme Sectoriel Agricole pour la pérennisation des méthodes mises en œuvre.

2.2. Résultats escomptés du PARECAM:

18. La facilité soutiendra la dissémination des activités des projets FIDA en cours (Ad2M à l'Ouest, PPRR à l'Est, PROSPERER au Centre et au Nord et AROPA dans le Sud et au Centre), certaines activités avec la cellule d'urgence de la FAO, et des activités de l'AFD/CIRAD/MIROSO au Lac Alaotra. Les principaux axes d'intervention seront le renforcement de: l'appui à la production céréalière et maraichère (aménagements, équipements et intrants), l'appui au marché (stockage villageois et commercialisation), et la valorisation de l'Encadrement/vulgarisation technique et du dialogue politique. La facilité appuiera un total de 21 000 familles bénéficiaires additionnelles.

2.2.1. Contribution aux résultats par le projet AD2M

19. Les deux régions (Menabe et Melaky) d'intervention du projet sont à vocation largement agricole (elles étaient autrefois exportatrices) mais les systèmes d'exploitation y restent traditionnels et emploient très peu d'intrants. La zone est également caractérisée par un déficit d'approvisionnement en matériels agricoles. L'ensemble des activités touchera 8 300 familles. (i) L'aménagement d'environ 1.500 hectares supplémentaires de périmètres rizicoles irrigués, devant toucher directement environ 3.600 ménages, sera réalisé en vue de la sécurisation des campagnes et de l'amélioration de la maîtrise de l'eau et permettra la conduite des paquets techniques SRI et SRA. (ii) Afin de rendre disponible les intrants agricoles, la promotion de magasins demi-grossistes ou centrale d'achat au niveau des districts ainsi que la mise en place de points de vente et boutiques d'intrants au niveau des communes, seront soutenues. Les 4 vétérinaires mandataires sanitaires recevront également du soutien en équipement afin d'améliorer la qualité de leur services et d'étendre leur couverture géographique. (iii) La redynamisation d'un centre de multiplication de semences (CMS) qui produira des semences de base de riz ainsi que l'appui à la création de 14 groupements de production de semences (GPS¹) appelés à multiplier les semences de cultures sont également inscrits dans ce programme de travail, en vue de soutenir l'utilisation de semences de qualité ainsi que leur multiplication. (iv) Afin d'appuyer la diffusion d'équipements et matériels d'agri-élevage, l'appui à l'installation de mini-ateliers de fabrication de matériels agricoles, la construction d'une vingtaine de couloirs de vaccination bovine devant faciliter les interventions sanitaires et observations zootechniques des animaux, ainsi que l'appui à la mise en place d'au moins 4 unités combinées de mini-rizerie / provenderie sont au menu. (v) La mise en disponibilité locale de facteurs de production sera par ailleurs accompagnée d'un effort soutenu de démonstration et de vulgarisation de paquets techniques au niveau des producteurs, dont l'adoption stimule les besoins et consolide à terme le réseau d'approvisionnement, et ce sous forme de microprojets d'agriculture et d'appui à des groupements de pêcheurs ainsi que d'actions de démonstration de prophylaxie de base des animaux. (vi) La capacité de stockage communautaire devant valoriser davantage les produits sera également augmentée par la construction d'au moins 2 GCV de 100 tonnes. (vii) Et les 4 CSA qui se mettent actuellement en place au niveau des districts,

¹ Dont au moins 5 pour le riz, 5 autres pour l'arachide et 4 pour le haricot.

qui souffrent de problème de sous équipement, seront également renforcés dans le cadre de ce programme.

2.2.2. Contribution aux résultats par le projet PPRR

20. Le but du PPRR dans la mise en œuvre de PARECAM est d'améliorer la sécurité alimentaire d'environ 10 000 ménages de la population dans 15 pôles de partenariats commerciaux² de ses zones d'intervention (régions Analanjirofo et Antsinanana) par la mise à leur disposition des moyens et des intrants nécessaires à la production et à la commercialisation des produits agricoles suivant : riz, ananas, production maraichère et haricot. Le projet réalisera un aménagement supplémentaire des périmètres irrigués d'environ 1200 Ha pour le compte de sa contribution au résultat 1. Dans le cadre de l'intensification agricole, environ 3 000 tonnes de paddy commercialisable et une production de 600 tonnes en semence riz de première génération sont attendus durant les deux années d'exécution du PARECAM et quatre cycles de culture. En outre, la production dans d'autres filières agricoles sera améliorée. En effet, 300 tonnes de fruits (ananas), 1200 tonnes de maïs, 300 tonnes de haricot ainsi que 300 tonnes de produits maraichers seront également attendus. Par ailleurs, PARECAM intervenant dans une zone à vocation culture commerciale, le renouvellement du capital productif sera également prévu : environ 5 000 pieds de litchi, 10 000 de giroflier, 100 000 ananas, 1 000 cocotiers, 5 000 caféiers, 1 000 agrumes, 5 000 plants baies roses selon les producteurs intéressés. Ce volet « culture commerciale » fera l'objet d'une collaboration étroite entre le PPRR et le CTHT de Tamatave. Ce dernier assure les encadrements techniques des pépiniéristes, l'approvisionnement en plants et autres matériels végétaux.

2.2.3. Contribution aux résultats par le projet AROPA

21. Pour AROPA, les interventions cibleront 1 900 familles dans 14 Communes du District de Betroka de la Région de l'Anosy ainsi que celles de Bekily et de Cap Ste Marie de la région Androy ainsi que certaines zones de la Haute Matsiatra, Ihorombe et Amoronimani. Avec ses denses réseaux hydrographiques, la zone de Betroka dispose des vallées fertiles estimées à 12.000ha favorables à la riziculture irriguée. Elle constitue avec la vallée du Mandrare un des greniers du Sud avec ses productions en riz et d'autres productions vivrières. La culture d'oignon est largement pratiquée dans la zone. En termes de résultats attendus et à l'issue des actions prévues, la superficie aménagée sera augmentée à 50% avec au moins 300 ha irrigués supplémentaires. Avec les prévisions d'AROPA, la superficie irriguée aménagée sera portée à 750ha à l'horizon 2011. Une augmentation de rendement de production d'au moins à 50% pour les deux saisons de culture (grande saison et contre saison) sera attendu pour un surplus de production d'au moins 1 500 tonnes de paddy par an. Par ailleurs, à l'issue des actions de développement de la filière oignon, un surplus de 400 tonnes de produits par an sera attendu.

2.2.4. Contribution aux résultats par le projet PROSPERER

22. A travers les appuis au niveau d'environ 11 000 Micro – Entreprises Rurales (MER) familiales et Exploitations Agricoles Familiales (EAF) dans les cinq régions d'intervention (Analamanga, Itasy, Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany et Sofia), le PARECAM avec le projet PROSPERER intervient principalement sur les actions d'intensification des cultures vivrières et le renforcement des filières. Ainsi, la productivité des exploitants sera améliorée. En effet, durant deux années, le projet contribue à l'augmentation du rendement essentiellement sur des surfaces pré – existantes en vue d'assurer les productions additionnelles suivantes : (i) Analamanga : 300 ha de pomme de terre par augmentation du rendement de 10 tonnes/ha ; 330 ha de haricot par augmentation du rendement de 600 kg/ha ; 130 ha d'oignon par augmentation du rendement de 5 tonnes/ha, (ii) Haute Matsiatra : 900 ha de riz par augmentation du rendement de 2.000 kg/ha ; 167 ha de haricot par augmentation du rendement de 600

² Les Centres d'Accès au Marché (CAM) sont l'un des outils d'intervention principaux du PPRR. Il s'agit de groupements ou peuvent se retrouver producteurs, transformateurs et commerçants pour négocier les prix des produits et leur qualité dans des contrats établis sur la durée.

kg/ha ; (iii) Itasy : 727 ha d'haricot par augmentation du rendement de 600 kg/ha, 260 ha de pomme de terre par augmentation de rendement de 10 t/ha (iv) Sofia : 500 ha de maïs dont 80% obtenue en culture de saison et 20% en contre-saison par augmentation du rendement de 2.000 kg/ha ; 100 ha d'oignon par augmentation du rendement de 5 tonnes/ha et (v) Vatovavy Fitovinany : 650 ha par augmentation du rendement et extension sur de nouvelles terres avec un rendement de 1.200 kg/ha.

2.2.5. Contribution aux résultats par le projet BVLAC

23. Le Projet BV Lac Alaotra envisage de poursuivre la mise en exécution du volet « aménagements hydroagricoles » en proposant une solution durable pour les digues de protection des périmètres de la Vallée Marianina et du PC 15, gérés actuellement par le Fédération MIROSO, qui ont été fortement endommagées par le passage successif des cyclones Indlala, Jaya, Fame et Ivan. Ils s'agit de la réhabilitation de digues de protection de périmètres irrigués (3 500 ha) et aménagement de zones de cultures supplémentaire en aval de périmètre (estimé à 300 ha) par amélioration de drainage de marécage (au total, environ 3000 familles rurales concernées). L'objectif spécifique étant de pouvoir pratiquer les techniques culturales efficaces par une bonne maîtrise de l'eau. Cela permettra une amélioration de la productivité agricole passant de 7 200 tonnes de paddy (sans digues de protection) à plus de 14 500 tonnes par an (avec protection)

2.3. Principales activités du PARECAM:

2.3.1. ACTIVITÉS DU RÉSULTAT 1

Résultat 1: les superficies aménagées favorable à l'intensification agricole céréalière et maraichère sont augmentées (1300ha de tanety et 6000 ha de périmètres irrigués). Les travaux d'ouvrages d'irrigation et de drainage, canaux, aménagements annexes éventuels (défrichage, protection, ...) seront réalisés, y compris sur des zones hors projets FIDA comme le lac Alaotra grenier à riz de Madagascar. De la même manière des périmètres maraichers seront installés (construction de puits ou canaux pour la petite irrigation en cultures maraichère et de système d'irrigation intensif goutte à goutte (méthode IDE India) au profit des groupes vulnérables ainsi que des cultures sèche (pomme de terre, manioc).

Activité 1.1 : réhabilitation et aménagement de périmètres rizicoles

1.1.1. Etude et contrôle des travaux

24. Sur la base des résultats de la reconnaissance sommaire de préfaisabilité des potentiels aménageables, on établira la liste des sites qui feront l'objet d'études d'aménagement proprement dites, à conduire en deux phases. La phase diagnostic confirmera la véritable faisabilité technico-économique, définira le schéma général d'aménagement des futurs périmètres et sortira une première estimation du coût d'aménagement. Les travaux topographiques au complet, le calage hydraulique ainsi que les plans de détails des ouvrages et terrassement ne seront réalisés, pour des soucis d'économie, qu'en phase APD et intéresseront les sites retenus après la phase de diagnostic. Le niveau d'aménagement recommandé aux bureaux d'études est par ailleurs celui du type « fonctionnel », permettant (i) de fiabiliser le captage par un seuil de dérivation ou une prise au file de la rivière rendue en dur ; (ii) un minimum de sécurisation de la conduite de l'eau jusqu'au périmètre en déplaçant autant que possible hors du lit de la rivière le tracé des canaux primaires, en mettant en place du revêtement seulement là où le passage est érodable ou encore inondé, et par équipement d'ouvrages de franchissement et de protection du réseau ; (iii) une meilleure distribution devant permettre l'application du paquet technique du SRI et SRA, en prévoyant notamment des réseaux secondaires voire tertiaires pour les périmètres à superficies importantes. L'APD des travaux au Lac Alaotra est en cours de finalisation.

25. Le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des périmètres définitivement retenus à l'issue des deux phases d'étude seront également insérés dans les contrats des cabinets d'ingénierie en charge des études. Ceci présente l'avantage d'économie de temps passé en passation de marchés mais surtout de la continuité entre la conception et la réalisation des aménagements.

1.1.2. Travaux de réhabilitation de périmètre irrigué

26. Le projet prévoit de réaliser des aménagements de périmètres irrigués. Il s'agit soit d'une réhabilitation des infrastructures existantes soit d'une mise en place et de construction en dur des ouvrages d'irrigation traditionnelles. Les périmètres cibles sont classés dans les micro-périmètres de l'ordre de 25 à 300 ha. Dès la mise en vigueur du financement du présent programme, un appel d'offres de travaux pourra être lancé vers juillet 2009 pour l'aménagement de périmètres dont l'étude d'avant projet, sur financement du prêt FIDA, est anticipée.

1.1.3. Digue de protection et ouvrages de confortation

27. Ce sont principalement les travaux pour le périmètre BVLAC. Ils comprennent des travaux de confortement des digues de protection contre les crues dans le périmètre de la Vallée Marianina concernent :

- Digue Harave amont de la RN 44 : création d'une nouvelle digue RG près du lit mineur, rehaussement de 50 cm de l'ancienne digue RD, mise en place d'une partie fusible sur 100m ;
- Sur Drain Amparihitody : déplacement de la confluence du drain à 500 m en aval de la jonction actuelle ;
- Sur la digue Harave en aval de la RN 44 : rehaussement de la digue RG de la Harave de 50 cm en aval de la RN 44 ;
- Sur le périmètre Andranomangatsiaka : mise en place d'un déversoir de sécurité en béton sur la berge RD du CPRG en amont du clapet pour capter le débordement sur CPRG, mise en place d'un déversoir de sécurité en gabion en amont du R7 pour évacuer le surplus d'eau dans le CPRG à partir du déversoir Andranomangatsiaka ;
- Barrage de Bevava : renforcement de la partie érodée sur le corps du barrage en RG.
- Prolongement du Drain principal D2 jusqu'à la rivière Sahabe tout en respectant les limites du site Ramsar du Lac Alaotra.
- Prolongement du drain D3 jusqu'à l'intersection du drain D2.

Cette activité comprend également un appui à la maîtrise d'ouvrage de l'association Miroso pour la gestion de ces travaux.

1.1.4. Appui à la gestion et à l'entretien des périmètres

28. Il s'agit d'appuyer la constitution et la formalisation des AUE devant regrouper les futurs usagers des périmètres aménagés ainsi que leur mise en fonctionnement, conformément à la méthodologie adoptée pour l'accompagnement des structures similaires dans le cadre des projets FIDA. Des débuts de formations fonctionnelles aux membres dirigeants seront initiés avec au menu des modules spécifiques en dynamique associative, rôle des élus dirigeant le bureau exécutif, gestion administrative et financière. Les ONG en charge de l'accompagnement organisationnelle des AUE ont également pour mission l'encadrement agricole des usagers. Ces accompagnements seront poursuivis, par ces opérateurs prestataires du projet dont les contrats sont pris en charge sur le prêt FIDA, au-delà même de la période d'exécution du programme PARECAM, et ceci jusqu'au transfert de gérance des périmètres. Le nombre d'AUE à constituer sera par ailleurs fonction du nombre de périmètres aménagés mais également de leur configuration. Autant que possible, on envisage de créer une AUE par maille hydraulique importante, notamment pour les périmètres irrigués dont la superficie est assez importante.

Activité 1.2 : Equipements de périmètres maraichers

1.2.1. Construction de puits et de pompage (motopompe, pompe à pédale...)

29. Les périmètres maraichers seront équipés de puits et de pompes pour assurer une ressource en eau d'irrigation pérenne en vue d'assurer les intensifications des cultures. Situés souvent en bas-fonds ou baiboho, le puits seront de moyen profondeur (inférieur à 15 m) permettant ainsi l'utilisation de pompe à pédale pour l'exhaure. Le puits sera équipé de filtre et revêtu sur ses parois pour assurer leur stabilité et la qualité des eaux.

30. La production de pompes à pédale dans les régions sera favorisée pour assurer un système pérenne d'approvisionnement et d'entretien. Les premiers lots peuvent être importés (Inde ou Kenya : rapport qualité/prix) pour rester dans le temps dans la fourniture ou éventuellement si l'importation présente un avantage cout/qualité.

1.2.2. Mise en place de réservoir tampon

31. La rationalisation du coût de pompage passera par la création d'un bassin tampon permettant un pompage continu ou un stockage par retenue d'eau d'un ruissellement provenant de sources souterraines. Il sera de deux types : (i) barrage de retenue dans le cas où on a un ruissellement permanent (ii) type citerne dans le cas de pompage. Leur volume est fonction des parcelles et peut varier de 5 m³ à 15 m³

1.2.3. Mise en place de réseau de micro- irrigation

32. Pour rationaliser l'eau, le système à utiliser sera du type goutte à goutte. Le réseau comprend les tuyauteries et les asperseurs. Les parcelles sont à normaliser : 10x10 m², 20x20 m², 100x100 m², ... Etant donné son caractère innovateur, cette activité sera classée dans le type « incitation » décrite plus bas.

2.3.2. ACTIVITÉS DU RÉSULTAT 2

Résultat 2 : les cultures vivrières sont intensifiées et les pratiques agricoles et d'élevage modernisées. (Production vivrière additionnelle de 35 000 tonnes dont 20 000 tonnes de riz par année). Cet appui se fera essentiellement à partir d'un accès facilité aux intrants et équipements et par des services agricoles efficaces. L'Action semences avec la FAO permettra par la mise disposition de semences souche et un appui aux centres multiplicateurs de semences de base une mise à disposition des semences de qualité aux producteurs, et l'établissement des circuits d'approvisionnement avec les fournisseurs privés.

Activité 2.1 : rendre disponible les intrants (engrais, produits phytosanitaire) et proposer des systèmes durables de gestion et de distribution à l'échelle locale

33. Il s'agit de faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles notamment en engrais et en produits phytosanitaires. Les actions seront centrées sur l'installation de réseau de distribution d'intrants au niveau district et d'un système pilote de distribution au niveau communal pour assurer l'approvisionnement de proximité. Une dotation en stock relais initial sera réalisée par le projet pour les distributeurs.

2.1.1. Capitalisation et adaptation des études pédologiques zonales disponibles

34. Cette activité vise à mener une étude de capitalisation des pratiques en matière d'engrais chimique et organique. Faire un zonage homogène des zones d'intervention selon les caractéristiques des sols et agro- climatiques. Formuler d'une manière indicative la dose d'engrais selon les cultures en fonction du type d'engrais disponible au niveau des marchés en tenant en compte aussi de la possibilité offerte par les engrais organiques commerciaux ou produits localement. Décrire les exigences en matière de semence et maîtrise de l'eau pour l'utilisation optimale d'engrais.

2.1.2. Concertation pour les choix et édition de catalogue d'intrants et de semences

35. Il s'agit d'adopter une démarche participative pour le choix de produits et de technologie. Prise en compte des pratiques actuelles au niveau des organisations paysannes et identification des perspectives d'amélioration pour arriver à une conduite d'agriculture moderne. Concertation incluant les prestataires de services pour les choix d'intrants et de semences en vue de permettre de diffuser les offres disponibles et une incitation à la continuation de leur utilisation dans le temps pour permettre aux réseaux de distribution d'y investir.

2.1.3. Mise en place du système "voucher"

36. L'amélioration de l'accès aux intrants passera par la conception de l'utilisation du « chèque intrants » sur la base des expériences similaires d'autres pays. Consultation des acteurs sur sa modalité de fonctionnement notamment en prenant en compte le fait de permettre de garder les opérations dans les circuits privés de distribution. Prises en compte des spécificités régionales. Développer l'achat direct de semences pour les productions des groupements semenciers pour inciter la production. Communication pour clarifier le fonctionnement du système « voucher ».

2.1.4. Promotion de l'engrais organique (compostage, fumier de ferme)

37. S'assurer d'un bon équilibre entre engrais organiques et minéraux pour préserver dans le temps la qualité du sol et aussi optimiser les coûts en favorisant la production locale de fumure organique. Mesures d'incitation et d'accompagnements à l'utilisation d'engrais organiques y compris pour l'utilisation d'engrais organiques commerciaux. Formation technique pour la production locale d'engrais organique (compostage, fumier de ferme)

2.1.5. Soutien au développement de réseau privé de distribution d'intrants (installation)

38. Expertise pour l'organisation de la filière y compris pour l'installation et la formation des prestataires. Appui organisationnel aux distributeurs (par niveau et dans les zones), soutien du développement de partenariat OP régionales – réseaux de distributions. Organisation des offres et demandes et appui à l'intermédiation à travers les CSA. Dotation partielle de premiers stocks de produits à vulgariser au niveau des distributeurs districaux.

Activité 2.2 : soutenir l'utilisation de semences de qualité ainsi que leur multiplication

2.2.1. Appui au centre de multiplication de semences

39. Assurer la disponibilité des semences souches (base ou pré-base) en assurant le lien entre centre de recherche et centre de multiplication de semence. Prévoir éventuellement l'importation si les variétés locales disponibles ne sont pas suffisantes ou si le temps nécessaire à une épuration variétale n'est pas suffisant. Apporter les expertises et les soutiens logistiques nécessaires à la dynamisation des centres régionaux de production de semences. Permettre que les produits sont en mesure de répondre à temps et en qualité aux besoins des opérations de la facilité y compris pour les groupements semenciers.

2.2.2. Production contractuelle de semences

40. Développer des groupements paysans semenciers pour permettre une production locale de semences assurant ainsi leur disponibilité permanente plus tard. Il s'agit de structurer les OP, les former et les encadrer pour atteindre les capacités nécessaires au respect d'un protocole de production de semence et d'en faire une profession. Les activités y afférentes comprennent également la mise à disposition aux producteurs de semences sélectionnées (semence de base), de matériels agricoles et d'intrants. Cet approvisionnement constitue une aide au démarrage.

2.2.3. Appui aux services administratifs de contrôle et de régulation

41. Les appuis à apporter se situent à deux niveaux : central et régional. La diffusion de la politique du sous-secteur semences, le développement de son plan d'action régional ainsi que le renforcement et la formation dans les domaines de la certification et du contrôle qualité concernent le niveau central. Le renforcement des capacités des services régionaux en charge des semences, la documentation de ses services ainsi qu'un appui logistique bureautique seront prévus au niveau régional. Ces services joueront aussi un rôle d'incitation et de conseil au pilotage de la filière semence régionale.

Activité 2.3 : appuyer la diffusion des petits équipements et matériels d'agri-élevage

2.3.1. Appui à la mise en place d'ateliers de fabrication et d'entretien

42. La promotion et l'appui au développement des ateliers de fabrication et de maintenance des matériels agricoles est importante pour faire face aux besoins accrus dans ces domaines en vue de l'intensification et de la modernisation de la conduite des cultures. Cette activité comprend une étude commerciale sommaire pour leur implantation en fonction des capacités des acteurs actuels et de l'accroissement des besoins, une formation technique, une dotation en outillage et des visites d'échanges.

2.3.2. Petites infrastructures d'élevage

43. Ce sont principalement des petites infrastructures de soutien à des actions prophylactique du type couloir de vaccination, bassin détiqueurs, Elles accompagnent les actions des mandataires sanitaires et seront gérées d'une façon communautaire au sein des groupements d'éleveurs.

2.3.3. Soutien aux actions prophylactiques

44. C'est une activité spécifique au projet AD2M pour renforcer les capacités des mandataires sanitaires notamment en dotation de petits matériels d'intervention et cofinçant (50%) l'acquisition de motos

Activité 2.4 : Micro - projets d'incitation, de démonstration et de vulgarisation

45. Dans un esprit d'émulation notamment de réactivité, cette activité vise des groupements paysans qui en ont besoin (intrants et équipements) et montrent une volonté d'adopter les techniques améliorées pour la conduite d'une agriculture intensive et modernisée. Ils seront aussi les moteurs de cette dynamique et serviront de modèles pour les activités de d'incitation, de démonstration et de vulgarisation. On prévoit les fonds suivants:

- fonds destinés aux OP: ils pourront couvrir: (i) les services (recherche et développement, formations techniques, commerciales et de gestion, information, conseil. Organisation...), (ii) l'aide au démarrage (intrants, équipement...); et (iii) les infrastructures collectives productives (type Grenier Commun Villageois, micro-barrages, périmètres irrigués);
- fonds destinés aux autres partenaires: ils ont pour objet de développer une offre de services tant financiers que non financiers, adaptés à la demande des différentes catégories de producteurs/exploitations.

2.4.1 Micro - projets intrants

46. L'action engrais facilitera l'installation et la dotation de stock initial des réseaux de distribution d'intrants au niveau de chaque district et d'un système pilote de distribution au niveau communal pour un approvisionnement de proximité et l'utilisation combinée des engrais chimiques et organiques pour améliorer le rendement (développement des systèmes de vouchers et de crédit pour la pérennisation des activités).

47. Il s'agit de micro-subsvention de groupements paysans en matière d'engrais (organique et minéral), couverture partielle des risques ou surcouts liés à des activités d'innovation ; incitation à l'utilisation à grande échelle de produits phytosanitaires notamment les herbicides pour permettre une adoption à grande échelle du SRI/SRA en riziculture.

48. L'action phytosanitaire mettra en en place des produits au sein des réseaux de distribution ; herbicides chimiques en riziculture pour une meilleure adoption des techniques SRI/SRA ; utilisation des insecticides pour le contrôle des ennemis de cultures avec formation et vulgarisation nécessaire.

2.4.2 Micro - projets semences

49. Dotation en semences pour la première utilisation ; mises en place de parcelles de démonstration ; mise en place de retour de semences en nature (banque de semences) ; soutien en stock initial des systèmes de redistribution, ...

2.4.3 Micro - projets de matériels d'agri - élevage et de petits équipements agricoles

50. L'action d'équipement en matériels agricoles permettra l'acquisition par les producteurs des matériels de traitement et de production: équipement en matériel de travail de sol et d'entretien des cultures (charrue, herse, sarcleuses, semoir, batteuse, rayonneur) ; équipement en matériel de transport (charrette pneumatique) ; matériel de petite irrigation pour maraîchage (pompe à pédale, motopompe, bassin de rétention d'eau) ; promotion et appui des ateliers de fabrication et de maintenance des matériels agricoles

51. Elle prévoit aussi l'équipement des OP en matériel de travail de sol et d'entretien des cultures (charrue, herse, sarcleuses, semoir, batteuse, rayonneur) ; équipement en matériel de transport (charrette pneumatique) ; kit de petits vétérinaires matériels pour les mandataires ; ...

2.3.3. *ACTIVITÉS DU RÉSULTAT 3*

Résultat 3 : les filets de sécurité alimentaire sont renforcés et les revenus sont améliorés par l'organisation des marchés de produits vivriers. (un GCV par commune et boutiques d'intrants intercommunales). Les activités liées à ce résultat visent essentiellement à la mise en place de structures de transformation (mini-rizeries et mini égraineuses à maïs financées par le micro-crédit) et de stockage local : les Greniers communs Villageois (GCV) reliées aux institutions de micro-finance et au commerce régional.

Activité 3.1 : multiplication des Greniers Communautaires Villageois (GCV) en collaboration avec les institutions de micro -finance pour un stockage local à la récolte et revente régulée au fil des besoins

2.3.1. Construction de GCV

52. Il est prévu la construction des GCV en complémentarité avec le développement des caisses de la micro - finance sur des modèles éprouvés. Ce sont des bâtiments de stockage de 30 t à 50 t construits selon les normes anti-cycloniques et dont l'exploitation sera confiée à des organisations paysannes ou coopératives. Une contribution de 15% de la part des bénéficiaires devra être exigée En fonction des besoins, la recherche d'alternative de bâtiment de stockage comme la location peut être appuyée en vue d'atteindre un volume significatif compte tenu de la limitation du budget disponible en termes de nouvelle construction.

2.3.2. Grenier au niveau district

53. En vue d'atteindre un volume encore plus significatif en termes de commercialisation, une expérimentation de grenier plus important au niveau district est prévue en collaboration avec des coopératives ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, l'appui sera limité et une demande de participation du partenaire sera requise à hauteur de 50 %.

2.3.3. Formation en Gestion de GCV

54. Ce sont des sessions de formation en comptabilité, gestion de stock, commercialisation notamment pour le suivi de prix (information sur les marchés), le calcul des coûts d'opération et de préparation de rapport d'exercice. Elles sont destinées aux gérants et les dirigeants des coopératives et OP.

Activité 3.2: accompagnement de la production et du stockage villageois par des produits financiers spécifiques en anticipation aux futures demandes liées aux interventions et à l'augmentation de la production

2.3.1. Encadrement à la contractualisation et avec les institutions de micro-finance

55. Cette activité comprend : des études, la mise à disposition d'encadreurs et de facilitateurs en plus de l'appui à l'organisation des acteurs en aval de la production. En effet, la stratégie de la facilité en matière de commercialisation repose sur le développement d'un lien suffisant entre les producteurs et le marché, les capacités de financement, une meilleure maîtrise des caractéristiques des circuits de commercialisation en vue d'éviter que les surplus de production ne créent pas une baisse de prix et soient écoulés facilement dans les régions limitrophes qui en ont besoin. Il s'agit donc de transmettre aux producteurs et aux prestataires de services les signaux du marché pour un approvisionnement régulier en produits de la qualité demandée et de développer les filières correspondantes à la demande inter – régionale ou nationale

2.3.2. Appui à la mise en place de nouveau produit financier (GCV, LVM, intrants, ...)

56. L'accompagnement de la production et du stockage villageois se fera par des produits financiers spécifiques visant à renforcer les filets de sécurité productifs. Les institutions financières seront appuyées en expertises spécialisées pour développer ces produits. Des mesures d'accompagnements seront aussi à prendre pour le suivi et un rapprochement du domaine technique et financier en contribuant aux coûts des agents de crédit suivant spécifiquement les dossiers relatifs au PARECAM. Ces appuis seront à bien articuler avec les interventions déjà en cours du secteur micro – finance ainsi que celles de FRDA.

2.3.3. Fonds de roulement intrants

57. Il s'agit de fonds de roulement intrants donnés aux organisations paysannes et qui seront déposés sur leurs comptes dans les institutions de micro - crédit. En effet l'objectif est d'arriver à pérenniser en partie les fonds intrants financés par la facilité et que tout ne soit pas donné en subvention afin de respecter les règles nationales d'une part et d'assurer la durabilité du système d'approvisionnement en intrant d'autre part.

Activité 3.3: promotion de la négociation entre associations de producteurs et collecteurs/commerçants et mise en réseau (centres d'accès au marché)

2.3.1. Encadrement au développement de partenariat

58. Les processus de commercialisation nécessitent souvent une contractualisation des liens entre producteurs et opérateurs. Les contrats avec certains commerçants privés dans le cadre du modèle CAM du PPRR seront développés. Enfin, la promotion de la négociation entre associations de producteurs et collecteurs/commerçants et leur mise en réseau (centres d'accès au marché) permettront une amélioration de la commercialisation régionale vers les centres urbains. Il s'agit de prestations d'études, de mise à disposition d'encadreurs et de facilitateurs en plus de l'appui à l'organisation des acteurs.

2.3.2. Mise en place des unités de transformation locale (rizerie, décortiquerie, égraineuses à maïs ...)

59. La production supplémentaire amènera à une nouvelle dynamique de traitement de la production pouvant intéresser le secteur privé ou associatif paysan : décortiquerie voire rizerie. Il s'agit donc d'apporter les expertises y afférentes pour organiser la faisabilité de leur implémentation et ainsi que les soutiens ciblés pour inciter les opérateurs : financement partiel de certaines infrastructures ou équipements variant de 20 à 40 % du total des investissements en fonction de son volume.

2.3.4. ACTIVITÉS DU RÉSULTAT 4

Résultat 4 : les méthodes sont pérennisées par les services agricoles et l'intégration institutionnelle est assurée au niveau du PSA. La réussite des activités de la facilité tiennent à un suivi technique de proximité qui sera mis en œuvre par les services de vulgarisation et encadrement locaux (publics, privés et associatifs) en lien avec les CSA. Les équipes des projets financés par le FIDA, la FAO et l'AFD assureront la préparation, le suivi de la réalisation de cet encadrement. Enfin pour assurer la pérennisation des activités et la dissémination des expériences acquises, le dialogue politique se poursuivra avec le MAEP sur la base des résultats et impacts de la facilité et veillera à leur intégration aux sous-programmes du PSA. Le système de suivi-évaluation et une assistance technique appropriée permettront la bonne intégration de ces pratiques.

Activité 4.1: Mise en œuvre des services de vulgarisation et encadrement locaux (publics, privés et associatifs) avec les Centres de Services Agricoles

2.3.1. Appui institutionnel

60. Il s'agit d'aider l'ensemble des acteurs à se positionner au développement de leur secteur respectif en clarifiant les rôles à assurer par le privé, le public et l'associatif pour éviter les chevauchements et les domaines non couverts. Les opportunités complémentaires amenées par PARECAM devraient les inciter à investir pour le long terme. Les tâches à mener comprennent donc la concertation sur les rôles des acteurs, la mise en place d'association professionnelle, capitalisation d'expériences, ...

2.3.2. Prestation de service d'encadrement technique en production améliorée

61. Il s'agit d'une ligne de financement des besoins d'encadrement identifiés au niveau CSA. Le recrutement et mise en place d'un dispositif d'encadrement et de vulgarisation des améliorations techniques devraient se faire sur plusieurs campagnes agricoles. La vulgarisation à grande échelle du SRI/SRA est une des tâches importante de cette activité. Par ailleurs, on prévoit aussi le développement de paysans vulgarisateurs pour assurer le relai de services de proximité. Leur fonction et rémunération ainsi que leurs modalités d'intervention sont à bien préciser après le retrait du Programme.

2.3.3. Session de formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, des matériels et outillages agricoles et d'élevage

62. Il s'agit d'une ligne d'activité d'accompagnement à l'utilisation des intrants et matériels de productions vulgarisés à travers le PARECAM en vue d'une exploitation rationnelle et raisonnable des ressources mises à disposition. Ces formations seront exécutées au niveau de groupement d'exploitants agricoles bénéficiant de micro projet intrants et matériels agricoles ainsi que les acteurs privés intervenants dans ces domaines (distribution, fabrication et entretien). Cette intervention sera mise en œuvre soit à travers la contractualisation au niveau du CSA, soit par contractualisation directe avec des techniciens et/ou des centres de formations spécialisés. La mise en place des sites de démonstration est également une alternative retenue pour le transfert de connaissance et la diffusion à grande échelle sur l'utilisation des intrants et matériels agricoles améliorés.

Activité 4.2 : Fonctionnement et Suivi du programme

63. Le système de S&E des projets sera étendu pour intégrer celui nécessaire au suivi et évaluation du PARECAM et prendra ainsi en compte aussi bien les besoins pour la supervision du FIDA que ceux pour l'évaluation finale par l'Union Européenne. Il devra renforcer les capacités de gestion des acteurs à la base à gérer d'une façon optimale les ressources dans une logique de synergie, de complémentarité et de mise en échelle. Ainsi, des données complémentaires seront à collecter notamment celles relatives à la situation de référence sur la productivité et les bénéficiaires des activités additionnelles de PARECAM. Ces données permettront d'une part de renseigner, par étape, sur l'avancement de la facilité et d'autre part d'identifier les mesures d'accompagnement à renforcer. La CAPFIDA dispose déjà d'un système SEGS (Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs) qui remplit ces critères : voir www.segs-mada.net et www.capfida.mg

4.2.1. Fonctionnement

64. Il concerne le personnel, les équipements ainsi que les coûts récurrents. Pour le personnel, les équipements, ce sont des rajouts par rapport à ceux déjà existants au sein des projets. Le

fonctionnement a été scindé en fonctionnement national : commun à tous les projets et fonctionnement au niveau des projets.

4.2.2. Enquête de rendement

65. Les enquêtes de rendement se feront dans le cadre du SEGS et avec l'appui de consultants et d'institutions spécialisées internationales et nationales (ODR, SIRSA, etc...).

4.2.3. Missions de suivi, d'appui, d'encadrement technique et de supervision régionaux et nationaux

66. Des missions multidisciplinaires de suivi, d'appui, d'encadrement seront organisées afin d'effectuer un bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés et d'analyser la pertinence des méthodologies et le choix des orientations. Elles analyseront également les coûts et les impacts du projet. En fonction des résultats obtenus, elles proposeront une amélioration du plan d'action. La supervision de la mise en œuvre du programme sera effectuée directement par le FIDA avec l'appui du CAPFIDA.

4.2.4. Communication

67. Une stratégie d'information et de communication sera développée pour: (i) faciliter l'accès des organisations paysannes à des informations techniques, commerciales et économiques adaptées, notamment en matière de prix, de marchés, de méthodes de production, de normes et règlements; (ii) aider les organisations paysannes à exploiter ces informations et à les diffuser auprès de leurs membres; (iii) apporter aux prestataires locaux les informations (en particulier en matière d'innovations) qui leur sont nécessaires pour améliorer la qualité et l'impact de leurs prestations auprès des agriculteurs. La stratégie sera développée par l'observatoire national, avec l'appui d'un consultant spécialisé dans les systèmes d'information et les NTIC. La capitalisation des expériences se basera sur : (i) l'organisation des informations en base de données facile à traiter (ii) la production matériel informatif synthétisant les acquis, afin de les diffuser et de les pérenniser (iii) la publication des études de cas relatifs aux actions de la facilité.

Activité 4.3 : Dialogue politique sur la base des résultats et impacts de la facilité et intégration au sous-programmes du PSA

4.3.1. Evaluation de la facilité

68. Le projet fera l'objet d'une évaluation finale mise en œuvre par la Commission Européenne. Elle se basera sur la situation initiale établie à partir des enquêtes de rendement et de production ainsi que la situation finale fonction des résultats à atteindre dans le cadre logique. Cette évaluation analysera les impacts de la facilité ainsi que les effets de synergie avec les actions des projets en cours. Ainsi, les données comptables et de suivi - évaluation des projets seront à organiser en conséquence mais de manière à ne pas dupliquer les systèmes déjà en place.

4.3.2. Comptabilité et Audits

69. La consolidation de la comptabilité du programme sera effectuée au niveau de AROPA avec l'appui de la Cellule d'Appui au Programme FIDA (CAPFIDA). Un responsable administratif et financier sera recruté pour la mise en place et la mise en œuvre des travaux de consolidation de la comptabilité et également de la comptabilité relative à ce programme. Chaque projet bénéficiaire des fonds du PARECAM tient une comptabilité des opérations liées à ce projet au niveau de son équipe comptable. La consolidation de la comptabilité du projet PARECAM se base sur les comptabilités de chaque projet bénéficiaire.

70. Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié acceptable par le FIDA. Ce cabinet d'audit sera recruté sur appel d'offres national pour la durée du projet.

71. Les audits seront organisés par le FIDA dans le respect de ses règlements financiers, règles internes et directives. La Commission Européenne se réserve le droit d'effectuer une vérification des dépenses si elle le juge nécessaire.

4.3.3. Soutien au fonctionnement du secrétariat multi bailleurs (SMB) et appui technique au PSA

72. Pour renforcer les actions du Secrétariat multi-bailleurs pour le développement rural et l'environnement qui facilite la concertation avec le gouvernement et l'harmonisation des approches dans le cadre de la déclaration de Paris ainsi que pour renforcer son rôle dans le dialogue de politique autour du processus du Programme Sectoriel Agricole (PSA), une contribution sera prévue par le programme pour le Trust Fund multi – bailleurs finançant les activités du SMB.

73. Les dialogues politiques sur la base des résultats et impacts de la facilité et l'intégration aux sous - programmes du PSA seront soutenus à travers la mise à disposition de missions d'experts, la mise à disposition de dispositif de facilitation et le soutien logistique des dialogues et de forum ; les voyages d'échanges ; d'autres formes d'appui technique au PSA y compris son évaluation : activités de consultation et d'assistance technique (nationale et internationale), études, information, séminaires ;

2.4. Risques et hypothèses

74. **Situation politique actuelle:** un risque à prendre en considération serait si, dû à une détérioration grave de la situation politique et sécuritaire du pays, la réalisation des programmes de coopération au développement des bailleurs de fonds impliqués dans ce projet en seraient affectés partiellement ou totalement.

75. **Croissance inéquitable :** un risque global serait que les mesures politiques et les plans de développement conçus pour promouvoir la croissance économique ne comportent pas d'actions spécifiques permettant aux zones et aux groupes les plus pauvres d'être associés au développement économique. A cet effet, le dialogue au niveau national pour la mise en œuvre du PSA sera renforcé.

76. **Accès aux marchés :** les acteurs des marchés et de l'agriculture commerciale peuvent hésiter à former des partenariats d'affaires avec des petits producteurs. Un renforcement des capacités des partenaires locaux sera prévu afin d'assurer l'appropriation et la pérennité des activités en fournissant des incitations appropriées (information sur les débouchés, conseils financiers, mise en réseau).

77. **Risques naturels :** au cours de la saison des pluies et plus particulièrement entre janvier et mars, le pays subit les effets néfastes de plusieurs cyclones notamment sur la côte Est. Par ailleurs le Sud et le Sud Ouest souffrent de sécheresses cycliques et d'invasions acridiennes. La facilité permettra d'améliorer la prévention en assurant la liaison entre les organisations de producteurs et les systèmes d'alerte précoce ainsi que la protection par l'accès aux services et intrants.

2.5. Questions transversales :

78. **Genre :** les stratégies d'intégration du PARECAM favoriseront l'équilibre entre hommes et femmes en privilégiant les filières où les femmes sont plus présentes ou bien celles où elles ont un

avantage comparatif, et en donnant aux femmes plus largement accès aux services, à l'information, aux réseaux et à la prise des décisions.

79. **Environnement :** Madagascar bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle (richesse et endémisme) qui souffre de la pression démographique. Le phénomène érosif entraîne une réduction de la fertilité des sols. Le PARECAM prévoit une extension des superficies aménagées permettant de réduire la pression sur les versants et dans le respect des normes environnementales. Pour les activités prévues sous les activités 1 et 2 le projet prévoit des évaluations d'impact environnemental.

2.6. Parties prenantes :

80. Les équipes du PARECAM mettront en œuvre les activités en faveur des groupes suivants:

- Exploitations familiales agricoles (EAF). La cible principale de la facilité est constitué par les EAF des régions couvertes. On peut schématiquement regrouper ces exploitations en trois groupes: i) les exploitations en situation d'autosuffisance alimentaire, ii) les exploitations périodiquement déficitaires et iii) les exploitations en situation de survie.
 - les exploitations en situation d'autosuffisance alimentaire, qui dégagent régulièrement des surplus agricoles et ne sont pas confrontés aux problèmes de soudure. Ces exploitations produisent pour vendre et sont insérées dans le marché, elles disposent d'un capital productif (terre, éventuellement aménagées, bétail, équipements...). Elles peuvent se permettre de prendre des risques, elles sont plus facilement membres d'OP, elles mobilisent occasionnellement de la main-d'œuvre extérieure;
 - les exploitations périodiquement déficitaires sur le plan alimentaire, qui connaissent des périodes de soudure plus ou moins longues. Ces exploitations, qui incluent des exploitations agricoles familiales dirigées par des femmes, sont à la lisière du marché: elles vendent occasionnellement de petits surplus en fonction de leurs besoins, n'ont pas accès au crédit formel mais sont chroniquement endettées auprès des usuriers, ne disposent pas de gros bétail. Elles compensent les déficits alimentaires soit en vendant occasionnellement leur force de travail, soit en diversifiant leurs activités (artisanat, petit commerce, cultures de contre-saison) ;
 - les exploitations en situation de survie, qui ont du mal à assurer leur alimentation surtout ceux qui sont dirigées par des femmes. Elles ne disposent pas de parcelles, soit, pour les plus nanties, ont quelques parcelles de tanety et éventuellement une petite parcelle de rizière. La période de soudure avoisine 6 à 9 mois. Ces exploitations sont structurellement endettées, et recourent obligatoirement, pour survivre, soit au salariat agricole, soit au faire-valoir indirect. Elles n'ont pas accès au marché, utilisent des techniques rudimentaires, ont peu ou pas de terre, et ne sont pas membres d'organisations paysannes.
- Les « Organisations paysannes (OP) » sont au cœur du PARECAM et en particulier : i) les « Organisations professionnelles agricoles (OPA) et ii) les OP régionales et iii) les « Organisations paysannes faîtières (OPF) ».
- Les bénéficiaires de la facilité comprendront enfin certains prestataires de services publics, privés et associatifs pour mieux répondre à la demande des paysans ainsi que les services de vulgarisation (MAEP, CSA) qui assureront la pérennité du dispositif.

Le tableau de répartition des familles bénéficiaires de PARECAM se trouve ci-après (chiffres approximatifs – moyenne nationale de 5.25 individus par famille):

| Projets | Familles | Individus |
|----------------|-----------------|------------------|
| AROPA | 1 900 | 9 975 |
| PPRR | 10 000 | 52 500 |
| AD2M | 8 300 | 43 575 |
| PROSPERER | 11 000 | 57 750 |
| BVLAC | 3 000 | 15 750 |
| Total | 34 200 | 179 550 |

3. QUESTIONS DE MISE EN OEUVRE

3.1. Mode de gestion

81. Le FIDA a été choisi pour gérer ce programme étant donné ses expériences significatives de développement des activités productives ainsi que ses soutiens aux organisations paysannes et a donc toute l'organisation en place pour mener à bien ce programme. PARECAM sera géré conjointement avec le FIDA via la signature d'une convention de contribution avec la Commission Européenne.

82. Le projet existant AROPA sera le projet récipiendaire des fonds de la Facilité en ouvrant un compte d'avance de don en Euros ainsi qu'un compte de projet en monnaie locale. Les autres projets soit le PPRR, le PROSPERER et l'AD2M ouvriront chacun un compte de projet PARECAM en monnaie locale qui sera alimenté par le compte d'avance de don en EUR logé à AROPA. Ce dernier sera renforcé par le recrutement d'un responsable administratif et financier assisté par un adjoint.

83. La coordination technique du Programme PARECAM sera assurée par la CAPFIDA, la Cellule d'Appui au Programme FIDA à Madagascar qui assure déjà une fonction de suivi, d'analyse thématiques et d'appui des projets et programmes financés par le FIDA. La coordination technique est également responsable du suivi d'avancement des programmes et projets et de l'approbation des PTBAs et des différents rapports notamment les rapports annuels, les rapports d'évaluation participative et les rapports d'audit.

84. Un Comité de Pilotage (CP) du programme PARECAM sera instauré comprenant tous les projets bénéficiaires, leur ministère de tutelle, le Ministère en charge des finances, l'UE et les principaux partenaires tels que la FAO, AFD, les représentants des régions. Le CP représente le niveau de concertation politique. Il se réunit au moins deux fois par an pour discuter, (entre autres) des problèmes liés au développement pour les projets concernés et approuver les PTBAs et les rapports annuels. Le CP devra s'assurer entre autres de la cohérence des interventions des quatre projets et des programmes en cours avec la politique nationale et les objectifs du PARECAM. La présidence du CP est assurée par le Ministère ayant en charge l'Agriculture; il informe le Gouvernement sur l'état d'avancement du programme.

85. Le Programme sera sous la supervision directe du FIDA. Les missions de supervision seront organisées sur une base annuelle avec la participation du MAEP et du Ministère des finances ainsi que les co-financiers du programme (UE, et autres) et avec la participation de la FAO. Des missions légères de suivi semi annuelles seront effectuées.

3.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

86. Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par le FIDA.

3.3. Budget et calendrier:

87. La mise en œuvre de la facilité s'étendra sur la période 2009 à 2011. L'essentiel des activités concernera les 2 saisons agricoles (décembre-juin 2010 et 2011) et les 3 contre saison (avril-novembre 2009, 2010 et 2011). Le dernier paiement est prévu fin 2011.

Le budget indicatif total est le suivant :

| | |
|--|--------------------|
| Résultat 1 : les superficies aménagées favorable à l'intensification agricole céréalière et maraichère sont augmentées | €4.000.000 |
| Résultat 2 : les cultures vivrières sont intensifiées et les pratiques agricoles et d'élevage modernisées | €4.638.000 |
| Résultat 3 : la sécurité alimentaire et les revenus sont améliorés par l'organisation des marchés de produits vivriers | €1.700.000 |
| Résultat 4 : les méthodes sont pérennisées par les organisations professionnelles et l'intégration institutionnelle est assurée au niveau des services publics. | €1.100.000 |
| Imprévus | €187.000 |
| Coûts indirects éligibles | €875.000 |
| TOTAL GENERAL | €12.500.000 |

La ventilation du budget (coûts indirects éligibles non inclus) par catégorie de dépenses se trouve ci-après :

| Budget PARECAM par catégorie (en euros) | | |
|--|-------------------|-------------|
| 1. Ressources humaines | 660 200 | 5% |
| 2. Etudes, Formation et Encadrement technique | 2 158 200 | 17% |
| 3. Travaux, équipements et fournitures | 7 963 300 | 64% |
| 4. Fonctionnement bureaux | 144 000 | 1% |
| 5. Divers couts et services | 512 000 | 4% |
| 6. Autres | 0 | 0% |
| 7. Imprévus | 187 300 | 1% |
| 8. Sous Total coûts directs | 11 625 000 | 93% |
| 9. Coûts administratifs | 875 000 | 7% |
| 10. TOTAL coûts éligibles | 12 500 000 | 100% |

3.4. Suivi et exécution.

88. Le suivi de l'exécution du projet sera assuré par le FIDA. La Délégation de la Commission Européenne présente dans le pays assurera également un contrôle du projet sur base des indicateurs clés établis dans le cadre logique, des rapports d'activité et des réunions ou comités se rapportant au projet.

3.5. Evaluation et audit.

89. Le projet fera l'objet d'une évaluation finale mise en œuvre par la Commission Européenne.

90. Les audits seront organisés par le FIDA dans le respect de ses règlements financiers, règles internes et directives. La Commission Européenne se réserve le droit d'effectuer une vérification des dépenses si elle le juge nécessaire.

3.6. Communication et visibilité.

91. Les actions d'information, de communication et de visibilité seront effectuées de manière conjointe par la Commission Européenne et le FIDA comme indiqué dans la clause "Visibilité" du Contrat Cadre Financier et Administratif signé entre la Commission Européenne et les Nations Unies et dans le Plan d'Action Commun signé en Septembre 2006. Ensemble la Commission Européenne et le FIDA élaboreront les outils de communication les plus appropriés au projet dans son ensemble, mais aussi aux activités individuelles.

92. Les normes se rapportant aux actions de visibilité sont décrites dans le manuel de visibilité de l'Union Européenne pour les actions extérieures:
http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index_fr.htm

Appendice 1 : Cadre Logique du Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires à Madagascar (PARECAM)

| Logique d'intervention | Indicateurs de Performance | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|--|--|---|
| <p><u>OBJECTIF GENERAL :</u></p> <p>Améliorer la résilience de Madagascar aux fluctuations des prix des produits vivriers et renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la production agricole dans les districts retenus des zones d'intervention. • Augmentation des revenus par famille dans ces districts et régions • Nombre OP et familles bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> • Rapports Suivi-Evaluation Projets • Rapports synthétiques SEGS/FIDA et SNISE/MAP | <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité et volonté politique du Gouvernement • Adhésion des groupes-cibles et OP |
| <p><u>OBJECTIF SPECIFIQUE:</u></p> <p>Promouvoir une augmentation significative de la production alimentaire et une stabilisation des prix dans les zones d'intervention des projets en assurant une dissémination des techniques à un nombre croissant de producteurs agricoles et en renforçant le dialogue politique autour du Programme Sectoriel Agricole pour la pérennisation des méthodes mises en oeuvre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • surfaces cultivées, surfaces réhabilitées, surfaces aménagées • d'augmentation de la production agricole dans les zones concernées • nombre de bénéficiaires défavorisés (femmes, jeunes) et résultats financiers • nombre de greniers villageois | <ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des données de suivi de la facilité et des statistiques agricoles régionales. • Etude annuelle résultats et impacts (FIDA RIMS/SEGS) • Statistiques régionales | <ul style="list-style-type: none"> • Compétence des opérateurs d'appui pour les contrats externalisés • Synergie avec autres projets voisins. |

| <u>RÉULTATS ATTENDUS:</u> | | | |
|---|--|--|---|
| Résultat 1 : les superficies aménagées favorable à l'intensification agricole céréalière et maraichère sont augmentées | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces rizicoles, maraichères et de plein champ. | <ul style="list-style-type: none"> • Fiches suivi travaux • Nb et type contrats | <ul style="list-style-type: none"> • Passation de marchés dans les temps impartis. |
| Résultat 2 : les cultures vivrières sont intensifiées et les pratiques agricoles et d'élevage modernisées | <ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'augmentation de la production par culture suivie • Mesure des rendements moyens • Nombre de groupements bénéficiaires • Adoption des techniques améliorées | <ul style="list-style-type: none"> • Fiches suivi production • Contrats intrants • Contrats équipements | <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en intrant à temps. |
| Résultat 3 : les filets de sécurité alimentaire sont renforcés et les revenus sont améliorés par l'organisation des marchés de produits vivriers | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de GCV • Contrats de partenariat pour commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> • Fiches suivi GCV • Contrats public/privés | <ul style="list-style-type: none"> • Formation en gestion des GCV. |
| Résultat 4 : les méthodes sont pérennisées par les services agricoles et l'intégration institutionnelle est assurée au niveau du PSA. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement Organisations Professionnelles • Evolution PSA et mise en oeuvre • Planification sous programmes PSA | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi plateforme partenaires • Résultats MAEP (rapport annuel) | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption finale du PSA • Alignement sur le MAP et suivi SNISE. |

| <u>ACTIVITÉS:</u> | | <u>BUDGET</u> |
|--|--|----------------------------|
| Activité 1.1 : réhabilitation et aménagement de périmètres rizicoles | <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages de protection du périmètre de la vallée Mariane du Sud-Ouest Lac Alaotra • Aménagements AD2M/PPRR/PROSPERER/AROPA • AUE préparés à la gestion et l'entretien des aménagements | 2 500 000 € 1 000 000 € |
| Activité 1.2 : aménagement de périmètres maraichers | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements Ad2M/PPRR/PROSPERER/AROPA • Système de micro – irrigation en palce | 500 000 € |
| Activité 2.1 : rendre disponible les intrants (engrais, phytosanitaire) et proposer des systèmes durables de gestion et de distribution à l'échelle locale | <ul style="list-style-type: none"> • Choix concertés intrants avec producteurs • Réseau de distribution privé mieux organisé • Renforcement circuits distribution, Micro - projets d'incitation, de démonstration et de vulgarisation | 1 500 000 € |
| Activité 2.2 : soutenir l'utilisation de semences de qualité ainsi que leur multiplication | <ul style="list-style-type: none"> • Détermination concertée des semences • CMS appuyés • Système voucher mis en place • Multiplication semences par des groupements paysans | 700 000 € 1 000 000 € |
| Activité 2.3 : appuyer la diffusion des petits équipements et matériels d'agri-élevage | <ul style="list-style-type: none"> • Choix concerté de matériels agri-élevage • Installation des ateliers de fabrication facilitée • Achat et circuit de distribution • Utilisation micro-projets Ad2M/PPRR et CSA/FRDA | 1 438 000 € |
| Activité 2.4 : micro-projets d'incitation, de démonstration et de vulgarisation. | <ul style="list-style-type: none"> • Micro - projets intrants • Micro - projets semences • Micro - projets de matériels d'agri - élevage et de petits équipements agricole | |

République de Madagascar
Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires de Madagascar (PARECAM)

| | | |
|---|--|-------------|
| Activité 3.1 : multiplication des Greniers Communautaires Villageois (GCV) en collaboration avec la micro -finance pour un stockage local à la récolte et revente régulée au fil des besoins | <ul style="list-style-type: none"> • Construction GCV • Construction GCV intervillageois • Formation sur la Gestion de GCV | 1 000 000 € |
| Activité 3.2: accompagnement de la production et du stockage villageois par des produits financiers spécifiques en anticipation aux futures demandes liées aux interventions et à l'augmentation de la production | <ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation institutions de micro-finance • Produits financiers campagnes agricoles, « période de soudure », équipements • Filets de sécurité • Fonds de roulement intrants en place | 500 000 € |
| Activité 3.3: promotion de la négociation entre associations de producteurs et collecteurs/commerçants et mise en réseau (centres d'accès au marché) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et multiplication CAM PPRR et Ivo Fanoitra PROSPERER • Conventions partenariat public-privé • Négociation entre les acteurs facilitée | 200 000 € |
| Activité 4.1: Mise en œuvre des services de vulgarisation et encadrement locaux (publics, privés et associatifs) avec les Centres de Services Agricoles | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement technique par culture • Contractualisation des services via CSA • Approche harmonisée avec les actions de développement existantes dans les mêmes zones. • Supervision régionale et nationale | 600 000 € |
| Activité 4.2: Fonctionnement, Suivi du Programme et Communication | <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement • Encadrement technique des différentes zones • Enquêtes de rendements • Communication et visibilité des actions assurées | 350 000 € |
| Activité 4.3: Dialogue politique sur la base des résultats et impacts de la facilité et intégration au sous-programmes du PSA. | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la facilité, • Comptabilité, audits • Soutien au SMB • Appui technique au PSA | 150 000 € |

Appendice 2 – Calendrier des activités du PARECAM

Calendrier synthétique

| TRIMESTRE/ ACTIVITES | Janvier-Mars 2009 | Avril-Juin 2009 | Juillet-Septembre 2009 | Octobre-Décembre 2009 |
|--|--|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Résultat 1: Aménagements hydro-agricoles | PREPARATION DOCUMENTS/CONTRAT FACILITE | Appels d'offre | | Travaux |
| Résultat 2: Intensification production | | Approvisionnements | Circuits Distribution | Distribution |
| Résultat 3: Appui au stockage et à la commercialisation | | | Appels d'offre | Construction |
| Résultat 4: Accompagnement et pérennisation | | Contrats vulgarisation | Encadrement contresaison | Assistance PSA |
| TRIMESTRE/ ACTIVITES | Janvier-Mars 2010 | Avril-Juin 2010 | Juillet-Septembre 2010 | Octobre-Décembre 2010 |
| Résultat 1: Aménagements hydro-agricoles | Appels d'offre | Travaux | Travaux | fin infrastructures |
| Résultat 2: Intensification production | Approvisionnements | Contrats crédits | Distribution | fin distribution |
| Résultat 3: Appui au stockage et à la commercialisation | Crédits et commercialisation | Appels d'offre/Construction | Contrats crédit | Crédits et commercialisation |
| Résultat 4: Accompagnement et pérennisation | Encadrement agricole | | Encadrement contresaison | fin encadrement |
| TRIMESTRE/ ACTIVITES | Janvier-Mars 2011 | Avril-Juin 2011 | | |
| Résultat 1: Aménagements hydro-agricoles | FIN DES ACTIVITES TERRAIN | CLOTURE | | |
| Résultat 2: Intensification production | | COMPTES | | |
| Résultat 3: Appui au stockage et à la commercialisation | | RAPPORTS | | |
| Résultat 4: Accompagnement et pérennisation | | FINAUX | | |

Appendice 3 : Calendrier détaillé

| ACTIVITES | MOIS | May-09 | Jun-09 | Jul-09 | Aug-09 | Sep-09 | Oct-09 | Nov-09 | Dec-09 | Jan-10 | Feb-10 | Mar-10 | Apr-10 | May-10 | Jun-10 | Jul-10 | Aug-10 | Sep-10 | Oct-10 | Nov-10 | Dec-10 | Jan-11 | Feb-11 | Mar-11 | Apr-11 | May-11 | Jun-11 | Jul-11 | Aug-11 | Sep-11 | |
|---|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--|
| 0/ Mise en place équipe complémentaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A/ Appui à la production | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions semences | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Céréales et légumineuses | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marachage / légumes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui au centre de production de semences de base | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions engrais | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adaptation des études pédologiques/zones | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Production paysanne d'engrais organique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Approvisionnement d'engrais organique : type ganomade, taroka | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Approvisionnement d'engrais chimiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement de réseau de distribution d'intrants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Système local pilote de distribution d'intrants et matériels agricoles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actions produits phytosanitaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place des stocks de produits dans les différents points de vente (paysans et privés) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement de l'utilisation d'herbicides pour la riziculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériels et équipements pour les traitements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Equipement en matériel agricole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériels pour travail du sol, sarclage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui et mise en place d'ateliers de fabrication et entretien | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Micro-irrigation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Petites infrastructures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réservoirs tampons pour marachage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aménagement périmètres irrigués | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Encadrement agricole et vulgarisation afférents à ces appuis | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| encadrement d'itinéraire technique amélioré y compris vulgarisation à grande échelle du système SRA/SRI en riziculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| formation à l'utilisation des produits phyto dont prises en compte des mesures d'accompagnement dans la conduite des cultures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| formation à l'utilisation de matériels et équipements agricoles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Site de démonstration agricole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B/ Appui au stockage et à la commercialisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Multiplication des Greniers Communs Villageois (GCV) au fil des mois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Construction GCV ou aire de stockage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui à l'installation de rizerie et Promotion de décortiquerie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien revolution verte - GCV et micro-finances : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| appui au développement des produits financiers spécifiques (LVM, GCV,...) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| développement de partenariat | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| encadrement de contractualisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| D/ S&E | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| recrutement et constitution équipes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquetes rendement et de production en début d'opération | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquetes rendement et de production en fin d'opération | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Appendice 4 : Programme du FIDA à Madagascar

1. L'objectif des interventions du FIDA définie dans son cadre stratégique national (COSOP) est de stimuler le développement économique des régions les plus pauvres et les plus peuplées du pays en associant les producteurs les plus démunis à la croissance du secteur rural. Le FIDA appuie le gouvernement dans la mise en valeur du potentiel des zones vulnérables et leur rattachement aux pôles de croissance régionaux et nationaux, tout en plaçant les priorités des pauvres ruraux au cœur de ses interventions.

2. La stratégie du FIDA (2007-2012) s'articule autour des trois axes suivants:

- mise en place des mécanismes de gestion des risques liés à la production et au régime foncier en améliorant l'accès des pauvres aux ressources et aux services

- augmentation des revenus des producteurs pauvres par la diversification des activités agricoles, le développement de l'entrepreneuriat rural et l'accès au marché

- professionnalisation des producteurs pauvres et de leur organisation de façon à les associer au développement économique et au dialogue sur les politiques

| Projets | Année démarrage | Année de clôture | Budget total (millions USD) | Prêt FIDA | Financement GdM | Autres co-financiers |
|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|--|
| PPRR | 2005 | 2013 | 27,4 | 14,5 | 5,2 | OFID |
| AD2M | 2006 | 2012 | 20,9 | 13,5 | 2,7 | MCA |
| PROSPE RER | 2008 | 2015 | 32,9 | 18,0 | 4,5 | OFID, FENU, Banque mondiale (AGETIPA |
| AROPA | 2008 | 2017 | 25,9 | 19,2 | 6,7 | - |
| Total USD | | | 100 M USD | 65,2 M USD | 19,1 M USD | |
| Total Euros | | | 77 M € | 50 M € | 14,7 M € | |

3. Historiquement, à la fin des années '70, les programmes et projets du FIDA avaient pour objectif principal d'augmenter la production agricole, en particulier la riziculture irriguée et l'élevage, et d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations rurales. L'approche consistait à remettre en état l'infrastructure rurale (routes et systèmes d'irrigation) et à former les populations aux techniques d'irrigation. À partir de 1983, le FIDA a pris position dans les Hautes Terres, une région densément peuplée, pour renforcer les services de formation et réintroduire le crédit agricole. Depuis les années '90, les projets se sont déplacés dans des régions moins peuplées comme le Moyen-Ouest et le Sud avec pour but de diversifier la production agricole, augmenter la production de riz, aménager de nouvelles zones pour réduire la pression démographique sur le plateau central et aider à la création d'organisations paysannes. Dans la décennie 2000, les projets sont davantage thématiques et axés sur le renforcement des organisations paysannes, l'accès des pauvres au crédit rural, l'accès au marché et l'augmentation de la production dans une dizaine de régions du pays (sur un total de 18).

4. Projets en cours

Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandraré - Phase II

5. La deuxième phase du projet de mise en valeur du haut bassin du Mandraré a pour objectif de relever les revenus agricoles et non agricoles des populations rurales de la zone visée (20 000 familles dans 11 communes) afin d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à renforcer la sécurité alimentaire. Ce projet consolide les activités de la première phase comme la remise en état des rizières irriguées, la relance de l'élevage, l'investissement dans les infrastructures productives et le renforcement des organisations paysannes. De plus, le projet fait un effort particulier pour permettre aux groupes les plus marginalisés comme les paysans sans terre, les femmes et les jeunes de bénéficier directement des investissements et pour donner aux communautés, aux organisations paysannes et aux élus locaux les moyens de prendre une plus grande part dans la planification, la prise de décision et les activités de développement.

Programme de promotion des revenus ruraux (PPRR)

6. Le programme de promotion des revenus ruraux vise, au travers de pôles de partenariat entre 40 000 producteurs/ transporteurs/ transformateurs et commerçants de 7 districts , à accroître les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux des régions de Atsinanana et Fenerive Est, dont 87,9% sont pauvres, et à améliorer la capacité des communautés à prendre en charge leur propre développement.

Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky (AD2M)

7. Le projet vise à sécuriser l'accès des populations rurales pauvres (40 000 ménages dans 24 communes) à la terre et à l'eau à travers la mise en valeur productive de la terre cultivable et la gestion durable de bas-fonds et de petits bassins versants. Ces deux ressources sont en effet essentielles pour améliorer de façon durable la production des petits agriculteurs, sécuriser leurs revenus et intégrer les populations récemment immigrées dans la zone. Le projet finance, en parallèle, la construction de réseaux d'irrigation et des pistes rurales de manière à raccorder les villages aux marchés. Enfin, l'introduction de nouvelles techniques agricoles permettra d'accroître la production agricole et d'enrayer la dégradation de l'environnement.

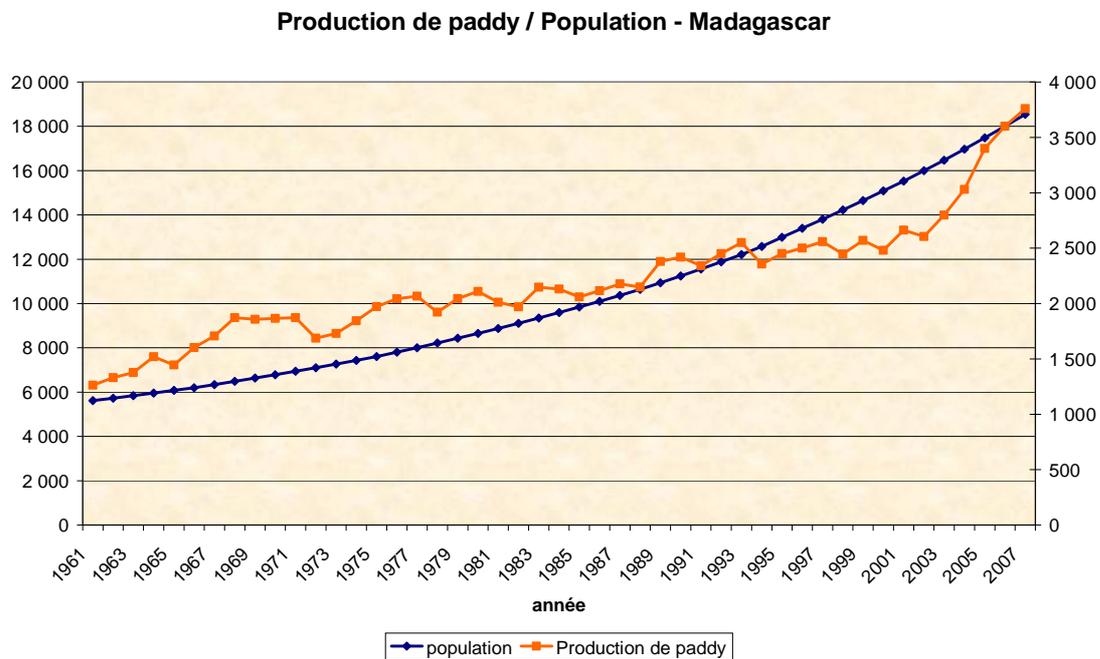
Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

8. Le programme vise à accroître les revenus des populations démunies dans les cinq régions les plus pauvres et les plus densément peuplées du pays. Son objectif est de créer des services d'aide à 50 000 petites et micro entreprises qui répondent de façon efficace à leurs besoins, et de renforcer la capacité de celles-ci à identifier leurs propres besoins. En outre, le programme appuiera l'organisation des groupes traditionnels en filières modernes - par gamme de produits et en vue d'assurer leur durabilité et un accroissement du marché –et en associations professionnelles tout en les reliant aux pôles de croissance régionaux.

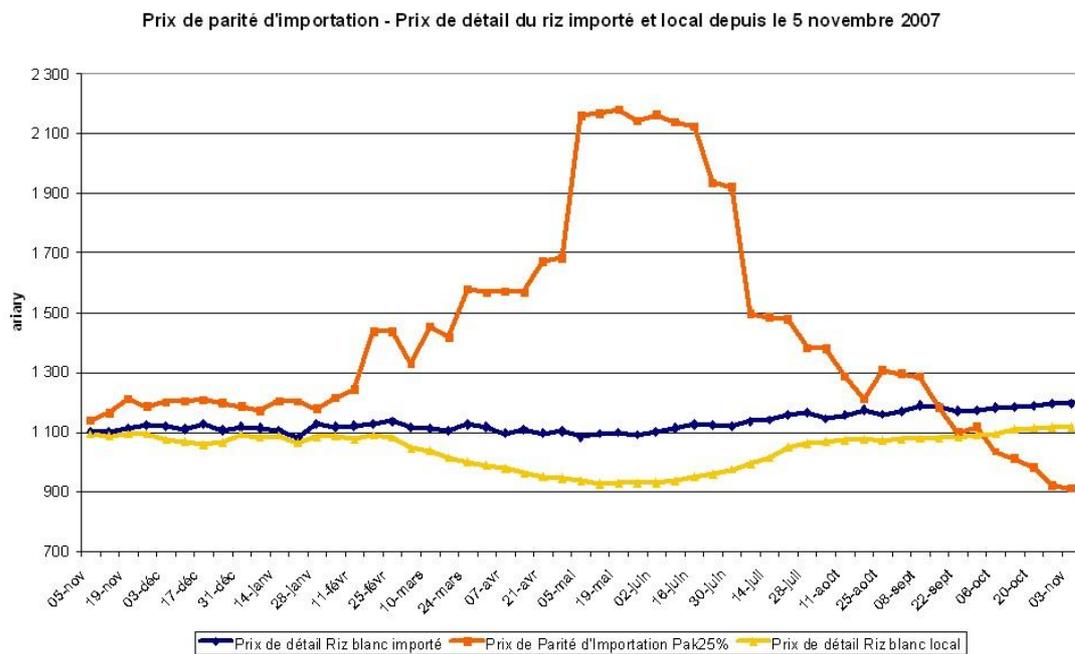
Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux Services Agricoles (AROPA)

9. Ce financement de 9 ans constitue une contribution du FIDA au financement du « sous programme services aux agriculteurs » du programme sectoriel agricole. C'est un projet du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche visant à « renforcer les organisations professionnelles agricoles pour améliorer les revenus et réduire la vulnérabilité des petits producteurs (en particulier des plus pauvres d'entre eux), en facilitant leur accès à une offre de services et à des équipements adaptés à leurs besoins » pour 75 000 familles dans une quinzaine de districts des régions suivantes : Anosy (3 districts) et Haute Matsiatra (5 districts) ; Androy (1 district) et Ihorombe (2 districts) ; Amoron'i Mania (3 districts) et Bongolava (1 district).

Appendice 5 : Graphique : Production de paddy/Population



Appendice 6 : Graphique : Evolution prix du riz importé et local



Appendice 7 : Organigramme du PARECAM

